



centre démocrate

La Présidente

**Collectif Solidarité contre l'exclusion
Emploi et revenus pour tous asbl**

**Rue Philomène, 43
1030 BRUXELLES**

Bruxelles, le **05 FEV. 2007**

Nos Réf. : JM/vdb/070129/ 803-36571
(A rappeler dans toute correspondance, merci)

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre Mémoire relatif aux « CPAS qui garantissent le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine » et je vous en remercie.

En Belgique, 15% de la population perçoit un revenu disponible, après transferts sociaux, en-dessous du seuil de risque de pauvreté¹. La faiblesse des montants des allocations sociales apparaît clairement à l'origine de ce taux et en particulier les montants octroyés dans le cadre du droit à l'intégration sociale.

Sous la dernière législature, le gouvernement a mentionné à plusieurs reprises sa volonté de lier les allocations au bien-être. Plusieurs revalorisations ponctuelles ont ainsi eu lieu. Mais ces améliorations n'ont pas été suffisantes pour garantir le maintien du pouvoir d'achat et du niveau de vie. Ainsi, le Revenu d'Intégration Sociale est toujours inférieur au seuil de pauvreté.

Le gouvernement avait également promis d'instaurer un mécanisme structurel de liaison au bien-être des allocations sociales. Malheureusement, au final, on est encore loin d'une liaison au bien-être automatique. Plutôt que d'affirmer le principe dans la loi, on s'en remet à la concertation sociale. Depuis 2006, tous les deux ans, on demande au Conseil Central de l'Economie (où sont représentés les partenaires sociaux) de calculer la hausse qu'on peut accorder aux allocations. Ils prennent en compte le niveau des salaires, le chiffre de la croissance, l'équilibre de la sécurité sociale et le vieillissement. On s'en remet donc aux partenaires sociaux pour définir la liaison au bien-être, ce qui n'est pas sans poser plusieurs problèmes. Ainsi, il s'agit de mettre un sujet extrêmement sensible de plus à charge de la concertation sociale.

Au cdH, nous proposons de lier structurellement, automatiquement et intégralement le niveau des allocations sociales à l'évolution du bien-être afin d'éviter un décrochage du niveau de vie des allocataires sociaux par rapport à celui de l'ensemble de la population active. Seul un tel mécanisme permettra d'éviter que le taux de pauvreté en Belgique ne s'accroisse toujours plus. Cette liaison au bien-être, à savoir une adaptation annuelle à l'évolution du niveau général des salaires du secteur privé, s'appliquerait entre-autre au Revenu d'Intégration Sociale.

¹ Eurostat, 2004, Le seuil de risque de pauvreté est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national

En outre, le cdH propose d'individualiser les droits afin de mettre un terme à la pratique qui consiste à tenir compte des liens familiaux ou matrimoniaux pour assurer la protection sociale d'une personne et dès lors supprimer les discriminations entre cotisants ainsi que les atteintes à la vie privée et encourager la solidarité;

En effet, aujourd'hui nous vivons une situation paradoxale : le fait de vivre à deux est en quelque sorte sanctionné. Le cdH veut sortir de cette logique : nous voulons que les mêmes droits soient reconnus à chacun et permettre à toute personne de choisir son mode de vie.

Enfin, en ce qui concerne la publicité des Conseils des CPAS, deuxième objet de votre interpellation, nous n'y sommes pas favorables. En effet, les CPAS ont des missions d'aide aux personnes tout à fait spécifiques qui nécessitent une large part d'indépendance et d'autonomie et qui imposent le huis-clos des décisions.

En outre, vous n'êtes pas sans savoir que le Code de la Démocratie locale a permis de réaliser de nombreuses avancées au niveau de la publicité du fonctionnement des CPAS notamment par une présentation en séance publique du Conseil Communal de leurs comptes et de leurs budgets.

En espérant avoir répondu à vos attentes et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Joëlle MILQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joëlle Milquet', written over the printed name.